



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Direction Interdépartementale des Routes
Massif Central
Bureau Qualité de l'information et Communication

Clermont-Ferrand, le 17 octobre 2007

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Direction Interdépartementale des Routes Massif Central

AUTOROUTE A75

Réalisation du raccordement de la RN88 et de l'autoroute A75, barreau du Romardiès, commune de Monastier-Pin-Moriès

Dans le cadre des travaux d'aménagement du futur diffuseur de la RN88 avec l'autoroute A75, la réalisation des déblais nécessite l'exécution de tirs à l'explosif. En conséquence la circulation sera temporairement interrompue sur l'autoroute A75 entre l'échangeur 39 (Le Monastier) et l'échangeur 40 (Banassac).

Cette réglementation sera applicable à compter du lundi 22 octobre 2007 et jusqu'à fin février 2008.

Ces coupures de circulation dureront environ 30 minutes, du lundi au vendredi, entre 11h00 et 12h00. La circulation sera interdite entre les échangeurs 39 (Le Monastier) et 40 (Banassac). Une déviation sera mise en place par la RD809 (ex RN9).

La procédure de réalisation des tirs de mines est la suivante :

- Évacuation de la zone de tir 15 minutes avant le tir.
- Trois coups de sirène 2 à 3 minutes avant le tir.
- Deux coups de sirène 30 secondes avant le tir.
- Un coup de sirène bref lors de la mise à feu du tir.
- Annonce de la fin du tir par un coup long de sirène.

Pour votre sécurité, il est recommandé d'aborder la zone de chantier avec prudence et vigilance en respectant strictement la signalisation en place. L'entreprise et les services de la Direction Interdépartementale des Routes vous en remercient par avance.

Informations :

- DIR Massif Central - CEI d'Antrenas : 04.66.32.48.00

Contact presse

Dominique BOCHE
Tél : 04 73 29 79 48
06 70 58 25 47

dominique.boche@equipement.gouv.fr